

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 6 Août 2026

Le six Août deux mil vingt-six à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Marne légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BRUNETEAU, Maire.

Etaient présents : M. Jean-Marie BRUNETEAU, Mme Delphine THABARD, M. François TRAVERS, Mme Maryline AVERTY, M. Joseph BLANCHARD, Mme Isabelle ANACHE, M. Jean-Louis TEMPLIER, Mme Valérie GAUTIER, M. Mickaël BRISSET, Mme Céline LERAY, MM. Cyrille BRUNETEAU, Kévin MERCERON, Mme Evy GRASSET.

Etaient excusés : M. Guillaume TEMPLIER donne pouvoir à M. Cyrille BRUNETEAU, Mme Amélie BLANCHET donne pouvoir à Mme Valérie GAUTIER, Mme Sandra GABORY donne pouvoir à Mme Isabelle ANACHE, Mme Julie BAZUREAU donne pouvoir à Mme Delphine THABARD, M. Damien GUITTENY donne pouvoir à M. Mickaël BRISSET.

Était absent : M. Gwenaël JAUNATRE

Date de la convocation : 31 Juillet 2026

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 18

Mme Delphine THABARD est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 4 Juin 2026 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Arrivée de M. Gwenaël JAUNATRE

1) Installation panneaux photovoltaïques sur bâtiment périscolaire : résultat de la consultation : (D2026-08-06-01)

M. François TRAVERS, 2ème adjoint, présente le projet d'installation de panneaux photovoltaïques envisagé sur la toiture du bâtiment périscolaire « Les jeunes Pousses ».

Ce projet qui prévoit la pose de 105 panneaux photovoltaïques pour une puissance totale maximale de 49,88 kWc, s'inscrit pleinement dans la volonté active de la commune de poursuivre sa démarche de transition énergétique. Il permettra de réduire la consommation d'énergie et de diminuer les dépenses de la commune tout en favorisant le recours aux énergies renouvelables.

Une étude de faisabilité technique, réalisée préalablement, confirme la capacité de la charpente à supporter ces équipements.

Conformément aux règles de la commande publique, une consultation a été menée auprès de 3 entreprises.

Après avoir pris connaissance de l'analyse des offres parvenues, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment de la périscolaire,

DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise LONGEPE Electricité – 30B rue des Fosses à LA MARNE pour un montant de 37 433.84 € HT,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

Les crédits sont inscrits à l'article 2135 « Installations, agencements et aménagement de constructions » du Budget communal.

2) Dénomination de la voie aménagée rue des Fosses : (D2026-08-06-02)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, par acte notarié en date du 16 Novembre 2023, la collectivité a acquis les parcelles cadastrées AD 312 et 314 afin de faciliter la réalisation des travaux rue des Fosses ainsi que le réaménagement des parkings.

Préalablement au classement de cette voie dans le domaine public communal, il convient de procéder à sa dénomination officielle. Deux propositions sont soumises à l'assemblée : *impasse des commerces et impasse des artisans*.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la dénomination des voies publiques relève des attributions du Conseil Municipal,

Considérant que la majorité des suffrages (13 voix) s'est prononcée en faveur de la dénomination « impasse des artisans » contre 4 voix pour « impasse des commerces » et 2 abstentions,

Le Conseil Municipal,

DECIDE que cette voie issue des parcelles AD 312 et 314 portera la dénomination officielle d'« **impasse des artisans** »,

CHARGE M. le Maire de communiquer cette information aux services concernés.

3) Classement de voies dans le domaine public communal : (D2026-08-06-03)

Monsieur le Maire rappelle que plusieurs opérations d'aménagement ont été réalisées ces dernières années sur le territoire communal, notamment la réalisation du Lotissement la Coulée Verte, l'extension du Lotissement des Grandes Vignes, l'aménagement de la zone intercommunale d'activités ...

A l'issue de ces opérations, les voies concernées ont vocation à être intégrées au domaine public communal afin d'en assurer la gestion et l'entretien.

Conformément aux dispositions de l'article L.141.-3 du Code la voirie routière, le classement des voies communales relève de la compétence du Conseil Municipal.

Considérant que les voies concernées sont achevées et sont ouvertes à la circulation publique,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le classement des voies suivantes dans le domaine public communal :

Noms des voies	N° cadastre	Longueur (ml)
rue de l'Ormeau		131
rue des Meuniers		410
rue des Tilleuls		260
rue du Grand Moulin		322
rue des Jasmins		392
impasse des Acacias		121
impasse des Genêts		62
rue des Saules (<i>extension</i>)		284
impasse des Vendangeurs		42
chemin du Pressoir	ZE 638	52
impasse des Artisans	AD 312 et AD 314	63
TOTAL		2 139

CHARGE M. le Maire de communiquer ces informations aux services concernés.

4) Institution d'une nouvelle taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH) : (D2026-08-06-04)

Mme Delphine THABARD, 1^{ère} adjointe, indique que la Loi de finances 2026 a institué une nouvelle Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH) en remplacement de la Taxe sur les Locaux Vacants (TLV) applicable en zone tendue et de la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV) applicable sur les autres territoires.

Conformément aux dispositions de l'article 1406bis du Code Général des Impôts, le conseil municipal est habilité à instituer cette nouvelle taxe sur le territoire communal. Cette délibération doit impérativement être adoptée avant le 1^{er} octobre 2026 pour être applicable à compter de 2027. Une seconde délibération, portant sur la fixation du taux, devra être prise chaque année avant le 15 avril.

La TVLH vise à lutter contre la vacance des logements, en incitant les propriétaires à remettre sur le marché des logements inoccupés. Elle s'applique aux logements vacants depuis au moins un an en zone tendue et au moins 2 ans hors zone tendue, au 1^{er} janvier de l'année d'imposition. Les dégrèvements éventuels, en cas d'imposition erronée, sont à la charge de la commune.

Après avoir pris connaissance des conditions d'assujettissement des locaux et des critères d'appréciation de la vacance,

Sur proposition de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'instituer la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation sur le territoire de la commune conformément aux dispositions de l'article 1406 bis du Code Général des Impôts,

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de prendre toutes les dispositions nécessaires à sa mise en œuvre.

5) Budget annexe Assainissement : demande d'admission en non-valeur : (D2026-08-06-05)

Mme Delphine THABARD, 1^{ère} adjointe, informe l'assemblée que le Service de Gestion Comptable de Pornic nous a transmis une demande d'admission en non-valeur concernant des créances éteintes relevant du budget annexe assainissement.

Ces créances, dont le caractère irrécouvrable résulte de procédures extérieures s'imposant à la collectivité (notamment à l'issue de procédure de surendettement ou de liquidation judiciaire), n'ont pu faire l'objet d'un recouvrement malgré les diligences accomplies par le comptable public.

Le montant total des créances concernées s'élève à 13 563,55 €. Il appartient au conseil municipal de constater leur irrécouvrabilité afin de les faire disparaître de la comptabilité, selon les règles de gestion budgétaire et comptable applicables aux collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'admission en non-valeur des créances éteintes pour un montant total de 13 563,55 € conformément à l'état des produits irrécouvrables établi par le comptable public,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

6) Budget annexe Assainissement : adoption de la décision modificative n° 1 : (D2026-08-06-06)

Mme Delphine THABARD, 1^{ère} adjointe, informe l'assemblée qu'à l'issue de la délibération relative à l'admission en non-valeur des créances éteintes, un mandat de paiement doit être émis au compte 6542 – créances éteintes du Budget annexe Assainissement pour lequel aucun crédit budgétaire n'est actuellement ouvert.

Elle précise qu'une provision pour dépréciation des créances avait été constituée en 2024 (au compte 6817) pour un montant de 13 250 € afin de couvrir le risque de non-recouvrement de cette créance. La constatation définitive de son extinction conduit à reprendre cette provision et à ajuster les crédits de fonctionnement en conséquence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la décision modificative n° 1 sur le budget annexe assainissement selon les modalités suivantes :

Désignation Chapitre – Article - Libellé	Section de fonctionnement	
	Dépenses	Recettes
F – 65 – 6542 – Créances éteintes	13 600,00 €	
F – 011 – 61528 – Entretien et réparations sur autres biens	- 350,00 €	
F- 78 - 7817 – Reprise sur provisions pour dépréciation des actifs circulants		13 250,00 €
TOTAL	13 250,00 €	13 250,00 €

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

7) Demande d'organisation d'un loto par Sud Retz Basket Salle de la Chesnaie : fixation d'un tarif de location : (D2026-08-06-07)

Mme Delphine THABARD, 1ère adjointe, informe l'assemblée que l'association Sud Retz Basket souhaite organiser un loto dans la Salle de la Chesnaie le 8 Novembre 2026. Cette manifestation, ouverte au public avec entrée payante, nécessite la mise à disposition de cet équipement communal.

A ce jour, aucun tarif spécifique n'a été arrêté pour ce type d'évènement. Dans l'attente d'une réflexion globale sur les conditions de mise à disposition de cet équipement et l'élaboration d'une grille tarifaire adaptée aux différents types de demande, il est proposé de fixer, à titre exceptionnel, un tarif pour cette manifestation.

(M. Gwénaél JAUNATRE, membre du bureau de l'Association et Mme Maryline AVERTY, membre du club, se retire au moment du vote).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix « pour », 3 voix « contre »,

FIXE, à titre exceptionnel et uniquement pour cette manifestation, un tarif de 500 € pour la mise à disposition de la salle de la Chesnaie à l'association Sud Retz Basket dans le cadre de l'organisation du loto prévu le 8 Novembre 2026,

PRECISE que cette décision est exceptionnelle et ne constitue pas un tarif général applicable aux futures demandes,

8) Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal

M. le Maire informe l'assemblée des décisions qui ont été prises dans les domaines délégués

➤ **Exercice du Droit de Préemption Urbain :**

Renonciation sur les biens référencés :

- Section AA n° 124 d'une superficie de 101 m² situé 9 rue de la Mairie,
- Section AC n° 42 d'une superficie de 546 m² situé 4 rue de Nantes,
- Section AB n° 198 et 199 d'une superficie totale de 545 m² situés 14 rue de l'Atlantique,
- Section AB n° 96 d'une superficie de 1099 m² situé 15 rue du Lac
- Section AB n° 105 d'une superficie de 678 m² situé 1 rue du Lac

➤ **Concessions cimetière**

Néant

➤ **Marchés inférieurs à 15 000 €**

Nom fournisseur	Lieu	Objet	Montant € HT
ANGEL FROID	VILLENEUVE EN RETZ	Climatisation Baie informatique et espace archive	2 253,17

ABAK	VERTOU	Etude capacité charpente pour panneau photovoltaïque périscolaire	1 880,00
CITTE CLAES	SAINT HERBLAIN	Modification du PLU (ouverture à l'urbanisation d'une zone 2AU à vocation économique)	4 900,00
RETZ Outillage	MACHECOUL SAINT MEME	Fixation pour panneau et plaques professionnels de santé pour l'Espace santé	40,85
OCEANE DE MATERIAUX	SAINT BREVIN LES PINS	Busage réseau pluvial Moulin de la Chollerie	89,07
TDO	DOMPIERRE	Remplacement de l'onduleur de la Mairie	199,00
API Restauration	ORVAULT	Vaisselle pour la restauration scolaire - salle de l'Ormeau	404,36
SARL GUITTENY A	LA MARNE	Décapage et empierrement terrain boulodrome	6 117,98

9) Questions diverses

Procédure DSP assainissement collectif

La consultation pour l'attribution d'un contrat de concession de service d'une durée de 11 ans a été lancée. A ce jour, 2 entreprises ont retiré le Dossier de Consultation des Entreprises. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 11/09/2026.

Plan communal de Sauvegarde

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, ce document doit être mis à jour. M. le Maire présente les différents volets du plan, les risques identifiés sur la Commune, l'utilisation des locaux et les missions des élus.

Déviations de Machecoul

Une réunion s'est tenue le 30 Juin dernier au Conseil Départemental à Nantes. Le début des travaux est prévu pour 2030, Une nouvelle réunion associant les communes concernées et les élus de la Vendée est programmée à l'automne. La surface de 42 hectares demandée en compensation des zones humides a été identifiée. Une visioconférence avec le bureau d'étude mandaté est prévue le vendredi 21 Aout.

Conseil Régional

La Région envisage de mettre fin à la délégation de compétences qu'elle accorde aux communautés de communes pour la gestion des transports scolaires.

UFCV

La collectivité est liée avec l'UFCV par un contrat de délégation de service public. Le Conseil Municipal n'a donc pas à délibérer sur la fixation des tarifs mais proposera à l'UFCV d'augmenter les tarifs en janvier.

Personnes vulnérables

La commune tient à jour un registre des personnes vulnérables sur demande des intéressés (inscription en Mairie).

Conseil Municipal des Enfants

Cette instance sera remise en place à la rentrée. Un flyer sera distribué aux enfants via l'école, Pourront voter les élèves de CE2,- CM1 - CM2. L'élection est prévue le 16 Octobre.

Urbanisme

Une rencontre a eu lieu avec le Cabinet VIABILIS et un propriétaire pour l'aménagement du Lotissement prévu entre la Chollerie et Bel Air.

Panneaux d'information

Les panneaux « Tenez votre chien en laisse » ont été installés sur le site des Chênes.

Enedis – survol en hélicoptère

Les lignes électriques seront survolées à très basse altitude entre le 6 et 31 août.

Espaces verts

- Un devis a été demandé auprès de Sud Loire Paysage pour l'entretien du parc des chênes afin de faire une comparaison avec la Communauté de Communes,
- Prévoir de faire poser une pierre pour bloquer l'entrée de la parcelle à la maisonnée,
- Suite à l'abattage des arbres au niveau du village de l'Oasis, prévoir un arrêté pour leur broyage sur place.

Communication

- Le diplôme remis lors de l'opération « 1 Arbre / 1 enfant » a été repensé.
- Un carton d'invitation a été élaboré pour le repas des aînés (il sera présenté lors de la prochaine réunion du Comité des Aînés le 7 Septembre prochain).

Sécurité routière

Evy remonte que les riverains des villages du Flachou, Villeguay et Sainte Marie se plaignent que les véhicules roulent trop vite.

Le radar pédagogique est de nouveau opérationnel, les statistiques d'août seront communiquées au prochain conseil.

Salle de la Chesnaie

Un devis a été demandé pour remplacer le système de contrôle d'accès de la salle de Sports qui fonctionne actuellement avec un QR code. Afin de sécuriser cet accès, il est proposé d'opter pour un fonctionnement par badge ou application mobile avec des plages horaires définies. Le coût estimé comprend l'installation de 4 serrures (1 989 € HT) + la formation de mise en service sur site (1 250 €) + une licence mensuelle pour 100 portes (50,40 €).

Espace santé

Isabelle a rencontré les professionnels de santé le 2 juillet de façon informelle sur la pause déjeuner et leur a fait un retour sur les différentes Assemblées Générales auxquelles la Commission Santé a assisté.

Mme LEROY-AMIAND Marie-Morgane, orthophoniste, a pris possession du local 8 le 3 Août dernier.

CCAS

Une demande d'aide financière a été adressée au Centre Communal d'Action Sociale. Un accompagnement a été accordé.

Bâtiments :

- Espace santé : un devis a été demandé pour la pose d'un vitrage à l'accueil. La climatisation du bureau de l'assistante médicale sera à prévoir l'année prochaine,
- Boulodrome : les travaux de décapage et d'empierrement du terrain extérieur devraient commencer prochainement. Les panneaux d'information sur l'usage de l'espace du boulodrome sont arrivés et seront installés rapidement.
- Espace des Jeunes : le local a été laissé dans un mauvais état de propreté. Des travaux seront à prévoir au niveau du sol,
- Salle de la Chesnaie : l'installation d'un coffret extérieur de chantier est à envisager afin de faciliter les raccordements extérieurs,
- Eglise : prévoir le contrôle électrique et l'installation d'un paratonnerre sur le clocher.

Associations :

- Suite aux dégradations constatées sur le boulodrome, il a été proposé à l'association de pétanque de mettre en place un système d'attache et de retrait des ficelles et d'installer des panneaux pour éviter toute utilisation inappropriée de l'espace. Un réaménagement du terrain extérieur sera réalisé courant septembre.
- Les conventions d'utilisation des équipements communaux ont été retravaillées et seront remises individuellement à chaque association.
- Espace jeunes UFCV : projet d'aménagement du rond-point de l'entrée de La Marne

Prochain Conseil Municipal : le 10 Septembre 2026 à 19h30